

## ► Et si ça sent le gaz?



L'utilisation du gaz dans les habitations est fort répandue.

Mais la moindre petite fuite de gaz peut provoquer une explosion.

Les accidents dus au gaz sont moins nombreux que les incendies mais quand ils se produisent, ils sont spectaculaires et leurs suites sont souvent dramatiques.

La majorité des accidents sont dus à la vétusté des installations, à l'absence d'entretien des appareils ou aux comportements imprudents.

Toutes ces explosions peuvent entraîner des séquelles et des handicaps à vie, quand ce n'est pas le décès.

- \* Soyez prévoyants : faites vérifier vos installations.
- \* Soyez vigilants : évitez les comportements à risques.

E.R. - C. Breyne - Direction générale de la Sécurité civile - Rue de Louvain 1 - 1000 Bruxelles - 09/2007

Service Public Fédéral Intérieur  
Direction générale de la Sécurité civile  
Rue de Louvain 1 - 1000 Bruxelles

Pour plus d'infos, contactez votre service d'incendie.



Et si ça sent  
le **gaz** ?

Conseils pour utiliser le  
gaz en toute sécurité.

## ► Soyez prévoyants

Le gaz que vous utilisez chez vous, c'est soit du gaz naturel, soit du butane ou du propane.

### *Votre installation est au gaz naturel.*



Faites la contrôler par un professionnel si vous l'avez bricolée vous-même ou si elle est vétuste. De façon générale, ayez systématiquement recours à un professionnel.

- \* Vérifiez régulièrement l'étanchéité des conduites de gaz. Enduisez-les d'eau savonneuse. Si des bulles apparaissent, c'est qu'il y a une fuite.
- \* Faites vérifier régulièrement votre installation par un professionnel.
- \* Maintenez votre compteur au gaz accessible.
- \* Si vous n'utilisez pas le gaz pendant de longues périodes, fermez la vanne principale.

### *Vous utilisez des bouteilles de gaz.*

Les bouteilles de butane et de propane exigent un certain nombre de précautions.



- \* Maintenez toujours votre bouteille de gaz verticalement et si possible à l'ombre.
- \* Ne stockez pas les bouteilles de gaz dans un sous-sol ou près d'une source de chaleur.
- \* Ne laissez jamais de matières inflammables près des bouteilles de gaz.
- \* N'ouvrez jamais une bouteille sans détendeur.
- \* Vérifiez les tuyaux flexibles de raccordement et respectez les dates d'utilisation inscrites sur ceux-ci.

## ► Soyez vigilants : Evitez les comportements à risques

*Différentes situations peuvent provoquer une explosion :*



L'enfant qui manipule les boutons de la cuisinière.

- \* Apprenez aux enfants à ne pas toucher au gaz.

Le tuyau souple de la cuisinière ou de la bouteille de gaz qu'on a oublié de changer ou qui s'est fissuré.

- \* Surveillez les fissures sur les tuyaux de la cuisinière et des bouteilles de gaz.

Les produits aérosols qu'on utilise à proximité d'une flamme.

- \* N'approchez jamais le gaz diffuseur d'une bombe aérosol d'une flamme nue.
- \* Ne jetez jamais de bombes aérosol dans le feu.



Les bouteilles de gaz lorsqu'elles sont utilisées sans précautions lors de leur manipulation.

- \* Placez votre bouteille de gaz dans un endroit bien ventilé.
- \* Fermez le robinet après usage.
- \* Ne fumez pas à proximité d'une bouteille de gaz, surtout lors du raccordement ou du remplacement de la bouteille.
- \* N'ouvrez une bouteille de gaz qu'à la main. N'utilisez jamais un outil.



Les bouteilles de camping-gaz qui sont utilisées près d'une source de chaleur.

- \* Ne cuisinez jamais sur un camping-gaz près d'un feu ou en fumant.

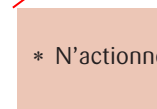
## ► Et si ça sent le gaz ?

Une odeur de gaz est toujours un signal d'alarme.

***Ce que vous ne devez jamais faire : provoquer une flamme ou un étincelle.***



- \* N'utilisez pas la sonnette. Mais frappez à la porte.



- \* N'actionnez pas les interrupteurs.



- \* Ne fumez pas.



- \* N'allumez ni briquet ni allumette.



- \* Ne téléphonez pas de chez vous, ni d'un appareil fixe, ni d'un gsm.



- \* Ne recherchez jamais une fuite à l'aide d'une flamme.

### *Ce que vous devez faire:*



- \* Aérez les locaux.



- \* Fermez la vanne d'arrivée.



- \* Prévenez les occupants et quittez la maison.



- \* Téléphonez, de l'extérieur, aux pompiers et à la société distributrice de gaz.